

**1 parrainage =  
1 mois de forfait  
remboursé pour  
le parrain ET  
pour le filleul**

### Client RED de sfr.fr ?

Jusqu'à 3 mois de forfait RED de sfr.fr  
remboursés en parrainant vos proches

## CONDITIONS DE L'OFFRE :

► Valable du 16/10/2013 au 15/12/2013 inclus

► **Parrain** : client d'un forfait RED SMS, 2H + SMS Bloqué, 2H + SMS, 24H/24, 24H/24 1Go ou 3Go de SFR, sous réserve que la ligne soit toujours active à la date de l'examen du dossier. **Jusqu'à 3 parrainages maximum par an pour un même parrain.**

► **Filleul** : nouveau client d'un forfait RED de sfr.fr n'ayant pas résilié d'offres SFR au cours des 3 derniers mois, sous réserve que la ligne soit toujours active à la date d'examen du dossier

► **1 parrainage = 1 mois de forfait remboursé pour le parrain ET pour le filleul**

## POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE REMBOURSEMENT :

### 1 Remplissez les coordonnées du PARRAIN ci-dessous

N° de ligne RED

Civilité  M.  Mme  Melle

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

### Remplissez les coordonnées du FILLEUL ci-dessous

N° de ligne RED

Civilité  M.  Mme  Melle

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

**Votre dossier ne sera pas pris en compte,  
sans la totalité des pièces demandées**

Indiquez  
vos n° de  
ligne RED

### 2 Joignez impérativement à ce bulletin de participation :

- La photocopie d'une facture RED du parrain, datant de moins de 3 mois
- Les RIB / RIP ou RICE du parrain et du filleul, pour un remboursement par virement bancaire

Avez-vous  
pensé à toutes  
vos pièces  
justificatives?

### 3 Envoyez le tout au plus tard dans les 8 semaines suivant l'acte de souscription ACCOMPAGNE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

(cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**ODR SFR N° 16164  
CEDEX 3321  
99332 PARIS CONCOURS**

Pour suivre le traitement de votre demande rendez-vous sur [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr),  
rubrique «offres de remboursements» ou au 0 821 36 46 56

### 4 Vous recevrez votre remboursement DANS UN DÉLAI DE 8 SEMAINES à compter de la date de réception de votre participation conforme. Un SMS de confirmation vous sera adressé.

Si vous ne souhaitez pas recevoir la confirmation de l'ordre de virement de votre remboursement par Texto sur le n° d'appel indiqué ci-dessus, cochez ici

Pensez à  
respecter la  
date limite  
d'envoi

« Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine réservée aux particuliers pour toute souscription par le filleul d'un forfait RED de sfr.fr. Pour déclarer le parrainage, le coupon et les pièces justificatives doivent être envoyés dans les 8 semaines suivant l'acte de souscription. À défaut, le parrainage ne sera pas validé. Le montant du remboursement varie selon l'offre souscrite par le filleul et l'offre détenue par le parrain. Les montants seront remboursés par virement bancaire, dans les 8 semaines suivant la réception du coupon et des pièces justificatives. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne pourra être prise en compte. Les clients n'ayant pas envoyé de RIB/RIP ou RICE seront remboursés par lettre-chèque. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 15/04/14. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du participant. Le présent coupon de remboursement, une fois validé vaudra remise de 4,99€ TTC (soit 4,01€ HT et 0,98€ de TVA à 19,6%) pour le forfait RED SMS, RED 2H+SMS, de 5,99€ TTC (soit 5,00€ HT et 0,99€ de TVA à 19,6%) pour le forfait RED 2H + SMS bloqué, de 11,99€ (soit 10,04€ HT et 1,96€ de TVA à 19,6%) pour le forfait RED 24H/24, de 19,90€ (soit 16€ HT et 3,90€ de TVA à 19,6%) pour le forfait RED 24H/24 1Go et de 19,99€ (soit 16,07€ HT et 3,92€ de TVA à 19,6%) pour le forfait RED 24H/24 3Go, des frais liés à l'abonnement par la société SFR - 1, place Carpeaux - 92915 Paris La Défense cedex. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à SFR, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires. Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR si vous êtes déjà client SFR et copie de votre pièce d'identité à : Clients Abonnés mobiles ou si vous n'êtes pas encore client SFR: « Courrier SFR Mobile - TSA 73917 - 62978 Arras cedex 9»